



N° 20 - 2016/RAP-COM

**R A P P O R T**  
**de la commission du budget, des finances et du patrimoine**

La commission du budget, des finances et du patrimoine s'est réunie sous la présidence de monsieur **Yoann Lecourieux**, le **mardi 21 juin 2016**, à **partir de 18 heures**, dans la salle des commissions (salle 140) de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 1197-2016/APS** : projet de délibération relative à un prêt accordé par l'Etat à la STCPI.

\*\*\*

*Étaient présents* : Mmes Backès, Hmeun et Jandot, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux.

*Étaient absents* : Mme Tiéoué, ainsi que MM. Blaise et M. Metzdorf.

*Procuration de* : M. Metzdorf à Mme Jandot.

*Participait également aux travaux de la commission* : M. Gomès.

L'exécutif était représenté par M. Michel, président de l'assemblée de la province Sud, ainsi que par M. Molé, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Bastogi, directrice juridique et d'administration générale adjointe (DJA) ;

Mme Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;

Mme Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA).

\*\*\*

**Rapport n° 1197-2016/APS** : projet de délibération relative à un prêt accordé par l'Etat à la STCPI.

Le niveau historiquement bas atteint par les cours mondiaux du nickel depuis plusieurs mois place les trois quarts de la production mondiale en situation déficitaire. La SLN n'échappe pas à cette situation puisque son prix de revient actuel est supérieur aux cours de plus de 1 US\$ par livre de nickel. Ayant consommé la totalité de ses réserves de trésorerie, son maintien en activité nécessite aujourd'hui des apports de la part de ses deux principaux actionnaires, à savoir le groupe Eramet et la STCPI.

Afin d'aider la SLN, le premier ministre a annoncé, le 29 avril 2016, à l'occasion d'une visite de l'usine de Doniambo et d'un discours devant ses salariés, que l'Etat mettrait en place un prêt au

*A cet effet, un amendement sera présenté en séance publique.*

Avis favorable de la commission, avec observation.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mmes Backès, Hmeun, Jandot, ainsi que MM. Bernut, Lecourieux et Metzdorf).**

**Le président de la commission du  
budget, des finances et du patrimoine**



**Yoann Lecourieux**